

**PROCES-VERBAL
du CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 27 janvier 2026 à 19h30
à la salle du conseil municipal**



Date de convocation : lundi 19 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de RAMASSE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Christian PASSAQUET, Maire de Ramasse.

Etaient présents

Mmes et Mrs, AMOUROUX C., M. BLACHE, BORGET J-P., BUIRET C, GUILLEMOT C, JOLY A., LIGNON P., PASSAQUET C., PORRIN M.

Était Excusé : Néant

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mr Alain JOLY est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Il est donné lecture du Procès-Verbal de la dernière réunion du conseil, en date du 8 décembre 2025

Ce Procès-Verbal n'apporte aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du procès-verbal du 8 décembre 2025
 - Convention AGEK **Délibération reportée**
 - Délégations du maire
 - Compte-rendu des commissions
 - Informations et questions diverses
-

Convention AGEK

Monsieur le maire expose :

La Commune de Ramasse est propriétaire du chemin communal dit « des Montieux ». Un particulier est propriétaire de la parcelle concernée sur la commune de Ramasse. Les caractéristiques géologiques, permettent l'accès au milieu souterrain, l'exploration spéléologique dans la cavité dénommée « Perte du lavoir de Ramasse s'y est développée. Afin d'assurer la sécurité des explorateurs dans le réseau de la perte du lavoir, l'AGEK et le CDS 01 ont créé un accès en bordure du chemin des Montieux et sous le muret de la propriété du propriétaire concerné. Une convention est présentée pour régler et sécuriser cet accès. Convenue pour une durée renouvelable, de 3 ans. Elle poursuit quatre objectifs :

- Créer un accès au réseau dit de « la Perte du Lavoir de Ramasse », afin de permettre une ventilation des galeries et un passage humain afin d'assurer la sécurité des explorateurs.
- Organiser la découverte, l'accès et l'exploration des cavités souterraines sur ces terrains.
- Permettre les travaux d'études et de recherches à but scientifique dans le domaine de la spéléologie.
- Dégager la responsabilité des propriétaires des terrains susvisés lors de la pratique spéléologique dans le réseau dit de « la perte du lavoir ».

Plusieurs options de gestion de l'accès sont proposées et discutées avec l'assemblée.

Le Maire met en avant l'importance de veiller à ce que l'ouverture soit cadencée, avec un délai de prévenance de la mairie porté à 48 h à l'avance pour tout projet d'accès au site. L'assemblée valide le principe d'accorder l'autorisation de 12 interventions / an, dans les annexes figureront notamment, l'assurance de l'association et toutes les coordonnées des différents correspondants. La convention finalisée, en accord avec les différentes parties concernées sera proposée dans l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal, elle ne fait donc pas l'objet ce jour d'une délibération.

Délégations du Maire :

Monsieur Le Maire présente les dépenses pour l'élagage des chemins communaux, entretien des voies communales, fin décembre, pour la somme de **1346 € euros**.

Monsieur Claude Guillemot ajoute la remarque concernant le chemin des Chevrettes sur lequel il conviendrait de remettre du gravier.

Compte-rendu des commissions

Communication : Madame Caroline AMOUROUX explique concernant le bulletin municipal qu'il y a eu plusieurs réunions, pour la conception et les relectures. Dès réception des dernières données financières, il sera prochainement imprimé et distribué dans les boîtes aux lettres : 180 exemplaires sont prévus.

Syndicat des eaux : Monsieur Alain JOLY présente différentes informations sur la dernière réunion portant sur la distribution de l'eau potable, réunion pendant laquelle a été évoquée la problématique des courriers reçus par les clients du groupe SUEZ, ayant communiqué leur fichier clients à une société d'assurance, une réclamation pour démarchage a été posée par le Syndicat et signée par le Président du Syndicat des Eaux.

Questions diverses

Un nouveau chapiteau pour les associations de la commune : Monsieur le Maire et son 1^{er} adjoint Monsieur Jean-Pierre BORGET expliquent la dotation exceptionnelle de la Région d'un barnum (chapiteau) pour soutenir le tissu associatif et les territoires ruraux d'Auvergne-Rhône-Alpes, 230 barnums ont été offerts aux communes rurales éligibles au bonus ruralité. L'objectif est de mettre ces équipements adaptés à la disposition des associations faisant vivre la vie locale pour les soutenir activement. Les barnums ont une dimension de 3 mètres par 3, d'une valeur de 1300€, ils sont cédés gratuitement, l'engagement en contrepartie est de les stocker, les entretenir et les mettre à disposition des associations de leur territoire. Le barnum de Ramasse a été remis à Attignat lors d'une cérémonie officielle de la Région, elle s'est tenue le vendredi 23 janvier à Attignat, en présence de Monsieur Xavier BRETON, Député et Conseiller régional.

Cinéma rural itinérant : Monsieur Le Maire évoque l'accueil du cinéma rural à Ramasse pendant quelques semaines. Ces quelques séances ont eu du succès et ont été appréciées. Cela s'arrête en mars, la commune de Drom ayant de nouveau la possibilité de réintégrer sa salle. La salle polyvalente de Ramasse ayant maintenant l'agrément, d'autres séances exceptionnelles au programme du cinéma rural itinérant pourront être envisagées.

Route du Viaduc : Monsieur Jean-Pierre BORGET indique que la route du Viaduc à proximité de la carrière a été nettoyée par l'entreprise Famy, exploitante de la carrière.

Elections du 15 mars 2026 : Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à s'inscrire sur le tableau des différentes permanences, les équipes de la journée sont constituées.

La séance est levée à 22h15

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 3 mars 2026 à 19h30

Le Maire,
Christian PASSAQUET



Le secrétaire de séance,
Alain JOLY

